



L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE CLINIQUE

Comprendre la responsabilité professionnelle des cliniques

L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques est conçue pour protéger les propriétaires d'entreprise et leur nom commercial contre la responsabilité ou les allégations de blessures ou de dommages causés à un tiers (tel qu'un patient) à la suite d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle pouvant résulter des actions de votre personnel professionnel.

En cas d'incident, un patient nommera très probablement non seulement le chiropraticien traitant, mais aussi votre entreprise en tant que principal fournisseur de services. L'assurance responsabilité professionnelle des cliniques prévoit une limite de responsabilité distincte pour protéger la clinique et ses actifs dans de telles circonstances.

Les propriétaires d'entreprise devraient envisager de souscrire cette couverture si d'autres professionnels de la santé (p. ex., des copropriétaires, des employés, des associés) travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous votre nom d'entreprise.



S'il vous plaît noter que cette couverture devrait être achetée seulement par un individu au nom de tous les propriétaires d'entreprise, les employés, et / ou l'entité commerciale.

Chaque employé fournissant un service professionnel doit fournir la confirmation qu'il possède sa propre assurance responsabilité professionnelle.

La couverture est fournie sur la base des demandes d'indemnisation et répond aux demandes d'indemnisation connues et déclarées pour la première fois au cours de la période d'assurance.

Comment présenter une demande

Veuillez contacter BMS ou visiter le site www.cca-insurance.bmsgroup.com pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans Frais: 1-855-318-6558

Courriel: cca.insurance@bmsgroup.com

Site web: www.cca-insurance.bmsgroup.com

Plus d'information

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).